

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1923 à 1942

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17686

-0-

fiche n°205

30 juin 1924 - Délibération relative à l'eau – Projet de station de pompage

N° 12
Projet d'eau
M. le Maire expose au Conseil que l'Assemblée municipale
par une délibération en date du 13 octobre 1921, ~~avait~~

avait demandé le concours du Service des Ponts et Chaussées
pour l'étude et la surveillance des travaux d'une
distribution d'eau potable dans le village; cette délibéra-
tion confiait ce service et la responsabilité financière
et administrative prévue par les articles 1792 et 2240 du
Code civil et prenait l'engagement de payer les honoraires
pour l'étude et la surveillance des travaux.

Le projet est mis sur pied par le Service des
Ponts et Chaussées et il consiste en l'installation d'un
forage existant; l'alimentation s'effectuera par
pompage et un réservoir surélevé en ciment armé de
80 m³ est prévu.

Une station de pompage sera établie dans un
bâtiment aménagé à cet effet et l'eau sera
du forage dans le réservoir d'alimentation.
La distribution s'effectuera dans le village par
des canalisations en fonte.

16 bornes-fontaines avec raccord d'incendie
et 7 bouches d'arrosage et d'incendie sont prévues
sur le parcours de la distribution.

Le projet prévoit une dépense totale de
333 500^f se décomposant comme suit:

1 ^{er} Lot: Réservoir	60 000 ^f
2 nd Lot: Canalisations Robinetterie fontaines et arrosages	210 000 ^f
3 ^e Lot: Achèvement	35 000 ^f
Acquisition du forage existant et terrains	20 000 ^f
Honoraires calculés d'après le décret du 17 Mars 1904	8 500
Total à Compter	333 500^f

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire
a approuvé le projet d'adduction en eau potable au
Commune ainsi que le Service des Ponts et Chaussées
2^o Vote des remboursements ultérieurs de la répartition
3^e Demande à M. le Préfet de la Marne de bien vouloir
approuver le projet d'alimentation en eau potable de la

« Monsieur le Maire expose au conseil que l'assemblée municipale par une délibération en date du 13 octobre 1921 avait demandé le concours du service des Ponts et Chaussées pour l'étude et la surveillance des travaux d'une distribution d'eau potable dans le village ; cette délibération exonérait ce service de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code Civil et prenait l'engagement de payer les honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux.

Le projet est mis sur pied par le service des Ponts et Chaussées et il consiste en l'utilisation d'un forage existant ; l'alimentation s'effectuera par pompage et un réservoir surélevé en ciment armé de 250 m³ est prévu.

Une station de pompage sera établie dans un bâtiment aménagé à cet effet et élèvera l'eau du forage dans le réservoir d'alimentation. La distribution s'effectuera dans le village par des canalisations en fonte.

16 bornes-fontaines avec raccord d'incendie et 7 bouches d'arrosage et d'incendie sont prévues sur le parcours de la distribution.

Le projet prévoit une dépense de 333.500 francs.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

1/ - Approuve le projet d'adduction en eau potable de la commune dressé par le service des Ponts et Chaussées

2/ - Vote les ressources nécessaires à sa réalisation

3/ - Demande à Monsieur le Préfet de la Marne de bien vouloir approuver le projet d'alimentation en eau potable de la commune de Bouzy et autoriser la mise en adjudication des travaux »